

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020



2, Rue Mahatma Gandhi
13090 AIX-EN-PROVENCE

Société de Commissaires aux comptes membre de la Compagnie d'Aix-Bastia

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Au Conseil Fédéral de l'association FEDERATION LEO LAGRANGE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEDERATION LEO LAGRANGE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable liés à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Sur le changement de méthode comptable, lié à un changement de réglementation comptable concernant la mise en application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association nous nous sommes assurés que le traitement comptable de ce changement est correctement pris en compte et que la présentation qui en est faite est appropriée.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier, et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Aix-en-Provence, le 7 juin 2021



ACN AUDIT,
Alain CERAULO
Commissaire aux Comptes associé

FEDERATION LEO LAGRANGE

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social :

150, rue des poissonniers
75018 PARIS

ANNEXE AUX RAPPORTS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Bilan actif association

Déclaration au 31/12/2020

ACTIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)			Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 569 022	458 476	1 110 546	863 176
Autres immobilisations incorporelles	783 707		783 707	418 720
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	506 096	430 090	76 006	248 042
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 021	6 021	0	
Autres immobilisations corporelles	1 592 468	1 367 806	224 662	316 777
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres participations	57 000		57 000	69 500
Autres titres immobilisés	302 940		302 940	222 779
Prêts	624 233		624 233	653 199
Autres immobilisations financières	1 450		1 450	1 450
Total I	5 442 937	2 262 393	3 180 544	2 793 643
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de marchandises	40 778		40 778	53 128
Avances et acomptes versés sur commande	37 976		37 976	45 664
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	1 770 910	342 399	1 428 511	928 915
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	3 989 133	2 697 231	1 291 902	4 021 917
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	8 148 833		8 148 833	3 172 548
Charges constatées d'avance	295 385		295 385	208 509
Total II	14 283 016	3 039 631	11 243 386	8 430 682
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	19 725 952	5 302 023	14 423 929	11 224 324

Bilan passif association

Déclaration au 31/12/2020

PASSIF	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	1 010 565	1 051 579
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...	747 055	788 069
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	147 285	147 285
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	93 186	93 186
Report à nouveau	2 340 402	2 022 289
Excédent ou déficit de l'exercice	245 678	264 688
Situation nette (sous total)	3 837 116	3 579 027
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	22 531	36 231
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	3 859 646	3 615 257
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	281 712	
Total II	281 712	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques	498 038	381 835
Provisions pour charges	1 466 420	1 557 753
Total III	1 964 458	1 939 588

Bilan passif association

Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		397 900
- sur autres ressources		
Total III bis	0	397 900
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 076 072	1 250 572
Emprunts et dettes financières diverses	439 198	518 609
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 043 158	1 244 761
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	586 708	629 536
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 057	95 057
Autres dettes	4 029 358	918 735
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	1 048 561	614 310
Total IV	8 318 112	5 271 580
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	14 423 929	11 224 324

Compte de résultat association

Déclaration au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	4 155 749	
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	104 148	
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	2 695 311	2 747 921
dont parrainages		
Production immobilisée		83 674
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 631 888	
Subventions d'exploitation		1 837 959
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	146 017	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 162 072	1 359 672
Utilisations des fonds dédiés	114 587	
Autres produits		
Collecte		194 822
Cotisations		4 003 462
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	623	3
Total I	13 010 395	10 227 513
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock	12 350	
Autres achats et charges externes	6 575 446	3 652 949
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	369 738	364 678
Salaires et traitements	3 165 803	2 878 182
Charges sociales	1 430 771	1 269 920
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux amortissements d'immobilisation	456 486	325 665
Dotations aux provisions sur actif circulant	283 092	754 154
Dotations aux provisions pour risques et charges	328 811	155 858
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	503 883	513 714
Total II	13 126 379	9 915 119
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-115 985	312 393
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	1	

Compte de résultat association

Déclaration au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N (selon ANC 2018-06)	Exercice N-1 (selon CRC 1999-01)
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	2 785	4 303
Autres intérêts et produits assimilés	0	36
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	9 321	9 600
Différences positives de change	28	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	12 134	13 939
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	34 453	31 328
Différences négatives de change	35	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	34 488	31 328
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-22 354	-17 389
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-138 339	295 004
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	163 894	1 279 351
Sur opérations en capital	366 820	110 303
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	50 000	177 467
Total V	580 713	1 567 120
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	60 521	155 382
Sur opérations en capital	135 943	280 000
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		763 756
Total VI	196 464	1 199 138
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	384 250	367 983
Engagement à réaliser sur ressources affectées		397 900
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	234	400
Total des produits (I + III + V)	13 603 242	11 808 572
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	13 357 564	11 543 884
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		397 900
EXCEDENT OU DEFICIT	245 678	264 688
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole		
TOTAL		

Annexes

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Les chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31/12/2020 sont :

Total du bilan : 14 423 929 €
Total des charges : 13 357 566 €
Total des produits : 13 603 244 €
Variation des fonds dédiés : -116 188 €

Résultat de l'exercice : 245 678 €

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.
Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le **07 mai 2021**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été élaborés dans le respect selon le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels applicable à la clôture de l'exercice.

Les principales modifications et ajouts du plan comptable associatif par rapport au PCG concernent :

- Le "projet associatif", notion élargie, et les "fonds dédiés", destinés à identifier et suivre les ressources affectées non encore utilisées à la fin de l'exercice.
- La notion de résultat comptable avec une distinction entre résultat définitivement acquis et résultat pouvant être repris par un tiers financeur
- Les apports sans ou avec droit de reprise
- Les subventions de fonctionnement et conventions de financement, leur traitement en fonction du caractère définitif de leur attribution, et de leur utilisation
- Le suivi des ressources affectées provenant de la générosité du public
- Les legs et donations en distinguant le traitement à opérer en fonction de leur utilisation et leur affectation
- La comptabilisation des ressources en nature
- L'information sur les contributions volontaires dans l'annexe ou dans les comptes au pied du résultat.

Les modifications de comptes liées à l'évolution du PCG ont été intégrées dans le plan de compte proposé.

A noter :

La 1^{ère} application du règlement ANC 2018-06 du 5 décembre 2018 constitue un changement de méthode comptable et un changement de présentation des états de synthèses.

L'application de ce nouveau règlement à l'exercice comptable ouvert au 1^{er} janvier 2020 a conduit au reclassement des subventions d'investissement (102600) au compte de report à nouveau (110000).

Règles et méthodes comptables

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations

- ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations
- sont inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Licences et Logiciels	5 à 7 ans
Achats Lits	
Constructions	
- Gros Œuvre	50 ans
- Façades et étanchéité	40 ans
- Agencement Gros Œuvre	20 ans
Agencements et Aménagements des constructions	10 ans
Installations Générales et Techniques	3 à 20 ans
Matériel et outillage	3 à 7 ans
Matériel de transport	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Matériel de bureau	3 ans
Matériel informatique fixe	
- Unité centrale, Micro informatique	3 ans
- Périphériques (imprimante, scanner,...)	5 ans
Matériel informatique portable	2 ans
Informatique réseau	7 ans

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Au 31/12/2020, les stocks de l'activité des Petits Citoyens valorisé pour un montant de 53 128.36 €. La méthode d'évaluation des stocks qui sera utilisée sera le CUMP

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire de certaines créances est inférieure à la valeur comptable.

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent

Néant

Subvention d'exploitation

Les subventions d'exploitation sont inscrites en produit de l'exercice, alors que les subventions d'équipement (ou d'investissement) sont comptabilisées au passif du bilan et donnent lieu à amortissement sur la même durée que les biens qu'elles ont servis à financer.

Les interventions des bénévoles ne donnent pas lieu à valorisation.

Indemnités de fin de carrière (IFC)

En application de l'article 123-13 du code de commerce, les engagements de l'association en matière d'indemnités et d'allocations en raison du départ à la retraite des membres de son personnel sont inscrits au bilan.

Les droits ainsi calculés seront réévalués en fonction de la probabilité pour l'entreprise de verser ces droits puis majorés des charges patronales dans le cadre d'un départ volontaire du salarié ou majorés de la contribution patronale instituée par la LFSS 2008 en cas de mise à la retraite à 65 ans par l'employeur.

Enfin, le montant ainsi déterminé sera actualisé.

Elle est conforme à la recommandation ANC 2013-02, sous réserve du fait que seules les personnes ayant atteint ou dépassé 50 ans dans l'exercice sont prises en compte dans le calcul.

Rémunérations des dirigeants

En application des dispositions de l'art.20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, la rémunération des trois plus hauts salaires a représenté pour l'exercice un montant de 443 437 € bruts, avantage en nature inclus.

Faits marquants de l'exercice

Déclaration au 31/12/2020

L'année 2020 a été marquée par le contexte de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID-19. Les différents décrets arrêtés par le Gouvernement depuis le 12 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19 (fermeture des lieux de rassemblement, mesures de confinement) ont eu un impact significatif, tant sur l'organisation de la fédération que sur l'activité fédérale.

Concernant les aspects organisationnels, le télétravail a été largement généralisé, certains salariés ont dû être placés en activité partielle mais nous avons pu limiter le recours à ce dispositif. Au fur et à mesure de l'évolution des directives gouvernementales, les salariés concernés ont pu reprendre partiellement leurs activités dans le respect des protocoles sanitaires. Les instances se sont réunies uniquement en vidéo conférence. Les déplacements ont été très fortement limités.

Pour les salariés en activité partielle, la Fédération Léo Lagrange a pu bénéficier du régime d'activité partielle permettant d'atténuer l'impact économique de la crise sur les comptes 2020. Le montant du chômage partiel perçu s'élève à 86 671 € pour l'exercice 2020.

Une indemnité de 2 € par jour a été versée à tous les salariés en télétravail, ce qui représente un cout de 11 598 €.

Du fait de la pandémie au cours de l'année 2020, nos établissements ont été frappés de fermetures administratives. Le contrat d'assurance groupe souscrit par la Fédération Léo Lagrange tant pour son propre compte que pour celui de ses entités bénéficiaires, contenait une convention spéciale intitulée « *Assurance des pertes de recettes* » aux termes de laquelle notre assureur, la MAIF, nous a garanti contre la perte d'exploitation en cas de pandémie. C'est ainsi que la Fédération Léo Lagrange et ses sociétaires ont pu bénéficier d'une indemnité d'assurance constatée au compte "transfert de charge".

Le confinement de l'année 2020 et le télétravail mis en place a conduit également à la réalisation d'économie de déplacement.

Au cours de l'exercice 2020, la Fédération a cédé une partie de son ensemble immobilier situé à Colomiers (Haute-Garonne) pour un montant de 350 000 €.

Le changement de logiciel comptable et le déploiement d'outils de dématérialisation débuté en 2020 a conduit la Fédération à recourir à des mises à disposition de personnels au sein des services supports des entités (comptabilité et CDG) afin de renforcer les équipes mobilisées sur ce projet. Le cout de ces missions s'élève à 241 178 € pour l'exercice 2020. L'exercice 2021 sera également impacté car les contrats ont une durée de 6 mois avec une date de début en octobre/novembre 2020.

Faits postérieurs à l'exercice

Déclaration au 31/12/2020

Événements postérieurs :

L'année 2021 est à son tour marqué par la pandémie de COVID débuté en mars 2020.

Dans ce contexte évolutif de crise sanitaire exceptionnelle, nous ne sommes pas en mesure, à date, de chiffrer ces impacts sur l'activité et les incidences financières au titre de l'année 2021. La Gouvernance de la société suit l'évolution de la situation et reste attentive pour prendre toutes les mesures adéquates afin de limiter les impacts.

A la date d'arrêté des comptes, la gouvernance n'a pas connaissance d'incertitude significative remettant en cause le principe de continuité d'exploitation.

Au 1er janvier 2021, toutes les entités du groupe Léo Lagrange ont changé de logiciel de comptabilité (de CEGID Y2 à SAGE X3) et ont uniformisé le plan comptable général et le plan de codes analytiques. Des outils de dématérialisation (factures achats et vente - notes de frais) ont continué à être déployés.

Tableau de suivi des Fonds Dédiés

Déclaration au 31/12/2020

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1) PROJET KURDISTAN	397 900		116 188			281 712	
Contributions financières d'autres organismes (1)							
Ressources liées à la générosité du public (1)							
TOTAL	397 900	0	116 188	0	0	281 712	0

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 471 466		881 263
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre	451 537		
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.	319 559		
Install. techniques, matériel et outillage ind.	6 021		
Installations générales, agenc., aménag.	1 058 431		
Matériel de transport	2 097		
Matériel de bureau, informatique, mobilier	472 569		59 371
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 310 214		59 371
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	69 500		
Autres titres immobilisés	222 779		80 161
Prêts et autres immobilisations financières	663 969		280
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	956 248		80 441
TOTAL GENERAL	4 737 928		1 021 074

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			2 352 729	
Terrains				
Constructions sur sol propre		265 000	186 537	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.			319 559	
Installations techn., matériel et outillages ind.			6 021	
Installations générales, agencements divers			1 058 431	
Matériel de transport			2 097	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			531 940	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	265 000		2 104 585	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		12 500	57 000	
Autres titres immobilisés			302 940	
Prêts et autres immobilisations financières		38 565	625 683	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 065		985 623	
TOTAL GENERAL	316 065		5 442 938	

Amortissements

Déclaration au 31/12/2020

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT				
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	189 570	268 906		458 476
Terrains				
Constructions sur sol propre	275 370	14 796	129 057	161 109
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales, agenc., aménag.	247 684	21 297		268 981
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 021			6 021
Installations générales, agenc. et aménag. divers	843 814	104 211		948 025
Matériel de transport	2 097			2 097
Matériel de bureau et informatique, mobilier	358 888	47 275		406 164
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 733 874	187 580	129 057	1 792 397
TOTAL GENERAL	1 923 444	456 486	129 057	2 250 873

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES							
Rubriques	Dotations			Reprises			Mouvements amortissements fin exercice
	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	Différentiel de durée et autres	Mode dégressif	Amort.fisc. exception.	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL.							
Acquis. titre							
TOTAL							

Charges réparties sur plusieurs exercices	Début d'exercice	Augmentations	Dotations	Fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Provisions et dépréciations

Rubriques

Début d'exercice

Dotations

Reprises

Fin d'exercice

Provisions gisements miniers, pétroliers
Provisions pour investissement
Provisions pour hausse des prix
Amortissements dérogatoires
Dont majorations exceptionnelles de 30 %
Provisions pour prêts d'installation
Autres provisions réglementées

PROVISIONS REGLEMENTEES

Provisions pour litiges	381 835	180 704	64 500	498 038
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions, obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement immobilisations				
Provisions pour gros entretiens, grandes révis.				
Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer	1 126 865	143 445	239 440	1 030 870
Autres provisions pour risques et charges	430 887	4 662		435 550

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

1 939 587 328 811 303 940 1 964 458

Dépréciations immobilisations incorporelles				
Dépréciations immobilisations corporelles	11 521			11 521
Dépréciations titres mis en équivalence				
Dépréciations titres de participation				
Dépréciations autres immobilis. financières	9 321		9 321	
Dépréciations stocks et en cours				
Dépréciations comptes clients	404 612	8 204	70 417	342 399
Autres dépréciations	2 853 916	274 889	431 574	2 697 232

DEPRECIATIONS

3 279 370 283 093 511 311 3 051 152

TOTAL GENERAL

5 218 958 611 904 815 251 5 015 610

Dotations et reprises d'exploitation		611 903	755 930	
Dotations et reprises financières			9 321	
Dotations et reprises exceptionnelles			50 000	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

Créances et dettes

Déclaration au 31/12/2020

ETAT DES CREANCES	Montant brut	1 an au plus	plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	624 233	624 233	
Autres immobilisations financières	1 450	1 450	
Clients douteux ou litigieux	342 399	342 399	
Autres créances clients	1 428 510	1 428 510	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices			
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée			
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses	54 209	54 209	
Groupe et associés	2 375 827	2 375 827	
Débiteurs divers	1 597 075	1 597 075	
Charges constatées d'avance	295 385	295 385	
TOTAL GENERAL	6 719 088	6 719 088	

Montant des prêts accordés en cours d'exercice	
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	28 965
Prêts et avances consentis aux associés	

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an,-5 ans	plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d' 1 an à l'origine	1 076 071	258 562	817 509	
Emprunts et dettes financières divers	439 198	119 198	320 000	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 043 158	1 043 158		
Personnel et comptes rattachés	176 751	176 751		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	317 573	317 573		
Etat : impôt sur les bénéfices	262	262		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée				
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	92 122	92 122		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	95 057	95 057		
Groupe et associés				
Autres dettes	4 029 358	4 029 358		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	1 048 561	1 048 561		
TOTAL GENERAL	8 318 112	7 180 603	1 137 509	

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	264 501
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	

Charges à payer

Déclaration au 31/12/2020

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES A PAYER			
16880000	INTERETS COURUS EMPRUNT	32 330,34	21 740,46
40810000	FRS ACHATS BIENS OU	117 345,45	167 693,33
4081080C	FRS FNP COMM CONSO	8 359,77	23 568,44
41980000	USAGERS AAE	18 067,00	
46860000	CHARGES ? PAYER	6 064,77	21 599,00
4686080C	Charges Ó payer communautÚ	215 257,20	114 935,89
42820000	D'TTES PROVIS CONGES PA	143 767,90	186 283,94
42860000	PERSONNEL CAP	12 977,32	15 280,98
43820000	CHARGES SOC CONGES ? PA	58 197,26	75 760,71
43860000	AUTRES CHARGES SOC PAY	20 147,26	5 475,55
44820000	CHARGES FISCALES CONGES	17 367,20	21 371,62
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	36,00	
TOTAL CHARGES A PAYER		649 917,47	653 709,92

Produits à recevoir

Déclaration au 31/12/2020

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS A RECEVOIR			
41810000	USAGERS FAE	126 584,50	131 273,23
4181081D	FAE COMPTES GROUPE		40 964,17
40980000	FRS - RRRO-AVOIRS A RE	14 765,10	4 665,18
42870000	PERSONNEL PROD A RECEVOI	3 966,30	5 856,51
44870000	PROD A RECEVOIR		12 000,00
46870000	PROD ? RECEVOIR	30 000,00	587 455,63
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		175 315,90	782 214,72

Charges et produits constatés d'avance

Déclaration au 31/12/2020

Compte	Libellé	31/12/2020	31/12/2019
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE			
48600000	CHARGES CONSTATEE D'AVAN	295 384,64	208 508,76
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		295 384,64	208 508,76
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE			
48700000	PROD CONST D AVANCE	-1 048 561,46	-614 309,98
TOTAL PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		-1 048 561,46	-614 309,98

Nature des produits	Montant	Imputation au compte
TOTAL		

[illegible]

	TOTAL
--	--------------

Notre association adhère à l'unité économique de la Fédération Léo Lagrange, qui est le chef de file.

Cette unité regroupe les associations suivantes :

- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE CENTE EST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE NORD ILE DE FRANCE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE MEDITERRANEE
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE OUEST
- l'Etablissement Régional LEO LAGRANGE SUD OUEST
- SAS LLPE ALSACE LORRAINE
- SAS LLPE AURA NORD
- SAS LLPE AURA SUD
- SAS LLPE BFC
- SAS LLPE PAYS DE GEX
- l'Institut de formation IFRA
- l'Institut de formation A2F
- l'Institut de formation INSTEP IDF
- l'Institut de formation INSTEP Occitanie
- PREFACE
- UNSLL
- ALLDC
- CAMPUS LEO LAGRANGE